

AMF (AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)



Titre

AMF (Autorité des marchés financiers)

Éditeur(s)

AMF

Support

Ressource Internet
Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Source du droit

Législation
Doctrine
Jurisprudence

Domaines du droit

Droit privé
Droit public
Droit bancaire
Droit commercial - Droit des affaires

Contenu

www.amf-france.org est le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette **autorité publique indépendante** créée en 2003 régule les acteurs et produits de la place financière française. Elle réglemente, autorise, surveille, contrôle et éventuellement enquête et sanctionne. Elle veille à la bonne information des investisseurs et les accompagne grâce à son dispositif de médiation.

Le site comprend 6 onglets :

Espace professionnels

Cet espace est structuré autour des différentes catégories de professionnels à qui il s'adresse :

- Sociétés de gestion
- Prestataires de services d'investissement (PSI)
- Mon espace Fintech (pour les gérants de services financiers numériques)
- Sociétés cotées et émetteurs
- Investisseurs professionnels
- Autres profils

Espace épargnants

Cet espace propose des documents de formation et d'information à destination des épargnants :

- L'AMF et vous
- Actualités, mises en garde
- Protéger son épargne
- Savoir bien investir
- Comprendre les produits financiers
- Comprendre les marchés financiers
- Préparer ses projets
- Lexique, simulateurs et outils pratiques (dont un lexique du principal vocabulaire et acronymes des notions financières)

L'AMF

Cette rubrique présente les différentes facettes de l'activité de l'AMF :

- Présentation de l'AMF
- Nos mission
- Notre stratégie
- Notre organisation
- Nos équipes
- Notre responsabilité sociale
- La régulation à l'AMF
- Nos accords de coopération

Actualités et publications

La plupart des rubriques et sous-rubriques proposent des informations sous forme de bases de données interrogeables par mots clés ou qu'il est possible de filtrer par tranche chronologique ou par de nombreux thèmes.

- A la une
- Actualités
- Communiqués
- Evénements de l'AMF (agendas, colloques, conférences)
- Prises de parole
- Positions UE de l'AMF
- Consultations de l'AMF

- Dossiers thématiques (dossiers comprenant, selon le cas, des textes de référence, les politiques publiques et de l'AMF, des éléments de décryptage, rapports et analyses, des liens utiles, une adresse de contact à l'AMF, etc.)
- Publications (rapports dont les rapports annuels, synthèses des contrôles SPOT, guides pour les professionnels et les épargnants, documents de l'Observatoire de l'épargne, lettres d'information, etc.)

Réglementation

Cet onglet propose de la **réglementation**, mais également de la **doctrine**, des mesures d'intervention et des règles professionnelles.

- Réglementation : accueil
- Règlement général (réglementation - arches, en vigueur et à venir - et arrêtés d'homologation)
- Doctrine (accès par un plan de classement à la doctrine en vigueur, la doctrine par livre et la listes des instructions par livre. Accès à la doctrine obsolète par une base de données interrogeable par mots clés et que l'on peut filtrer par tranche chronologique et par type de doctrine. Principes de doctrine)
- Mesures d'intervention exceptionnelles (BDD interrogeable par mots clés, filtrage chronologique et thématique)
- Règles professionnelles approuvées (BDD interrogeable par mots clés, filtrage chronologique et thématique)

Sanctions et transactions

Cet onglet donne accès à la **documentation de la Commission des sanctions** ainsi qu'à la **jurisprudence** et des **transactions**.

- Sanctions et transactions : accueil (accès aux dernières décisions, transactions homologuées et aux derniers communiqués sanctions)
- Communiqués de la Commission des sanctions (BDD interrogeable par mots clés, filtrage chronologique et thématique)
- Séances de la Commission des sanctions (agenda)
- Décisions de la Commission des sanctions (BDD interrogeable par mots clés, filtrage chronologique et thématique)
- Recueil de jurisprudence*
- Transactions (contient une BDD répertoriant les transactions homologuées, ainsi que les dernières décisions du Conseil d'Etat intéressant l'AMF)
- FAQ (6 thèmes traités)

* Focus sur le Recueil de jurisprudence

Publié sous forme de document pdf, ce document rassemble les principaux **principes d'interprétation du droit des marchés financiers** dégagés par la jurisprudence. Il contient, pour la période allant de **2003 à 2022** inclus :

- Les décisions de la Commission des sanctions (CDS) de l'AMF
- Les arrêts des juridictions de recours (Cour d'Appel de Paris, Cour de Cassation, Conseil d'Etat)

Il est organisé selon un **plan de classement** en 7 grandes parties permettant de procéder à une recherche **thématique**.

Chaque **jurisprudence** signalée dans ce recueil est anonymisée et comprend :

- Les références de la décision (les décisions de la CDS peuvent ensuite être retrouvées dans leur intégralité par leur numéro de référence dans la rubrique Décisions de la Commission des sanctions)
- Un résumé du "considérant" ou de l'"attendu"
- La citation des textes sur lesquels est fondée la décision

Clefs d'utilisation

Le site dispose d'une **recherche rapide** ainsi que d'une **recherche avancée**.

Dans l'ensemble du site

La recherche avancée permet de lancer une requête dans l'ensemble du site par référence, numéro d'article du règlement général, mots clés ou tranche chronologique.

Il est possible de réduire le périmètre de sa recherche au Règlement général, Sanctions et transactions, à la doctrine ou aux actualités.

The screenshot shows the advanced search interface with the following fields and filters:

- Category Filters:** LE SITE (selected), BASE DES DÉCISIONS & INFORMATIONS FINANCIÈRES, BASE DES PRODUITS D'ÉPARGNE & SOCIÉTÉS DE GESTION.
- Search Options:** Tout (selected), Règlement général, Sanctions et transactions, Doctrine, Actualités.
- Reference:** Référence (ex: SAN-2019-01, TRA-2020-01, DOC-2020-02 (hors BDIF))
- Article Number:** Numéro d'article du Règlement général (ex: 211-1)
- Keywords:** Mots clés (Titre, mots-clés,... (hors décisions et information financière : voir recherche))
- Date of Publication:** Date de publication (Du: JJ/MM/AAAA, Au: JJ/MM/AAAA)

Dans deux bases spécifiques

La recherche avancée donne également accès à la recherche dans deux bases complémentaires :

- La **base des décisions et informations financières** (BDIF)
- La **base des produits d'épargne et des sociétés de gestion** (GECO) pour trouver des informations relatives aux OPC (organismes de placements collectifs) de droit français (OPCVM, OPCI et SCPI) et aux gestionnaires (de portefeuille, collective, de SCPI).

Veille

Il est possible de **s'abonner** soit sous forme de fils RSS, soit sous forme de newsletter à 11 contenus thématiques publiés par l'AMF :

- Actualités et publications
- Actualités
- Communiqués de presse
- Réglementation
- Publications de l'AMF
- Epargnants
- Mises en garde
- Journal de bord du médiateur
- Décisions de sanctions et transactions homologuées
- Evénements de l'AMF
- Listes de sociétés concernées par une offre

L'AMF dispose également de comptes sur les réseaux sociaux, par exemple : [X](#), [LinkedIn](#).

Liens

www.amf-france.org

Fiche réalisée par : Cyprien CARACO (BIU CUJAS), le 12/12/2019

Mise à jour : Ophélie WANG (BIU CUJAS), le 17/09/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).